

Comprendre et bien remplir le Formulaire de demande de la MDPH



GUIDE pour l'utilisation du formulaire de demande



L'ESSENTIEL DES CONSEILS POUR UN FORMULAIRE BIEN REMPLI

I- REMARQUES GÉNÉRALES

Les informations que vous communiquez à la MDPH vont permettre d'évaluer vos difficultés et apporter les réponses les plus adaptées à votre situation.

C'est la raison pour laquelle ce formulaire doit être renseigné, daté et signé (cf page 4). Lors de son envoi, ce formulaire, qui doit comporter l'intégralité de ces 20 pages, devra obligatoirement être accompagné des documents suivants :

- Le certificat médical complété par le médecin, daté et signé par ce dernier, de moins de 6 mois
- Un justificatif de domicile (copie de loyer, factures EDF, téléphone...)
- Une copie d'un justificatif d'identité, (y compris des parents, pour un mineur)
- Des pièces justificatives en lien avec vos demandes et que vous pouvez repérer par l'icône 

Veillez à bien indiquer en bas de chaque feuille les nom et prénom de la personne concernée.

Attention : Pour instruire votre dossier, l'ensemble du formulaire et des pièces énumérées ci-dessus doivent être adressés à la MDPH, et ce, afin d'éviter de vous retourner votre dossier.

PRESENTATION GENERALE

Ce formulaire est divisé en 6 parties, et pour chaque partie, il conviendra de joindre des justificatifs si nécessaires :

1ère page : renseigner si vous déposez pour la 1^{ère} fois un dossier à la MDPH, ou si vous souhaitez renouveler vos droits, ou encore solliciter un réexamen de vos droits.

Partie A : page 2 à 4 : VOTRE IDENTITE : Renseignements obligatoires et signature en fin de page 4

Partie B : page 5 à 8 : VIE QUOTIDIENNE : Renseignements obligatoires et page 8, expression de votre projet de vie.

Partie C : page 9 à 12 : VIE SCOLAIRE OU ETUDIANTE : A renseigner uniquement si votre demande d'aide concerne la scolarité ou la vie étudiante.

Partie D : page 13 à 16 : VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE : A renseigner uniquement si votre demande concerne votre projet professionnel.

Partie E : page 17 et 18 : Expression des demandes de droits et prestations.

En cas de demande de Carte Mobilité Inclusion (anciennement carte d'invalidité, de priorité et carte de stationnement), il est inutile de joindre à votre dossier des photos : elles vous seront demandées ultérieurement

Partie F : page 19 et 20 : Feuillet facultatif qui permet d'exprimer les besoins de votre aidant familial.

PRESENTATION DETAILLEE :

Partie A : VOTRE IDENTITE : pages 2 & 3

A2 : pour les mineurs : en cas de séparation des parents, joindre le jugement attestant les modalités d'exercice de l'autorité parentale

A3 : à compléter par les professionnels ou tout aidant qui vous accompagnent dans vos démarches

A4 : pour les personnes qui bénéficient d'une mesure de protection juridique (joindre obligatoirement pour un premier dossier ou toute modification, le jugement de tutelle).

ATTENTION : les délais réglementaires de traitement de votre dossier sont de 4 mois.

**PENSEZ BIEN A VERIFIER LA COMPLETUDE DE VOTRE DOSSIER
AVEC LES 4 pièces obligatoires et les justificatifs le cas échéant.**

Partie B : Votre vie quotidienne : page 5 à 8

B1-B2 : Cocher toutes les cases permettant de décrire votre situation et vos besoins

B3 : Vos attentes pour compenser vos difficultés.

Page 8 : expression de votre projet de vie. Il est important que vous puissiez rajouter vos besoins et vos envies mais aussi vos difficultés sur cette page afin que la MDPH puisse bien comprendre votre situation .

POUR UN MINEUR: pour toute demande de complément d'AEEH, il conviendra de décrire la situation professionnelle des parents et de produire les justificatifs énoncés en fin de page 8

PARTIE C : Vie scolaire ou étudiante – page 9 à 12

Cela concerne les mineurs et les étudiants.

C1 et C2 : cocher toutes les cases permettant de décrire votre situation et vos besoins.

C3 : vos attentes pour compenser vos difficultés.

Pour un enfant scolarisé, le GEVASCO remis par l'établissement scolaire, doit être obligatoirement produit à l'appui du présent formulaire (sauf pour une première scolarisation à 3 ans).

Si vous êtes étudiant à l'université, vous êtes invité à prendre contact avec la mission handicap, pour toute demande d'aide liée aux apprentissages universitaires.

Site internet : <https://mission-handicap.univ-amu.fr/>

PARTIE D : Votre situation Professionnelle – page 13 à 16

Pour toute demande d'AAH et d'aide à l'Insertion professionnelle, cette partie doit être complétée obligatoirement.

D1 et D2 : Il est important de préciser votre expérience, votre situation actuelle et votre parcours professionnel.

D3 : énoncer votre projet professionnel, ou votre demande d'accompagnement à l'élaboration d'un projet.

Partie E : Expression des demandes : page 18 et 19

Vous avez la possibilité de cocher des demandes des prestations dont vous souhaitez bénéficier. Pour toute demande de renouvellement de droits en cours de validité, il est nécessaire de cocher la prestation attendue.

S'agissant de la prestation de compensation du handicap (PCH), le présent formulaire ne détaille pas les différents éléments de la PCH (aide humaine, aide technique, aménagement du logement, transport...) : il appartient à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH d'examiner vos besoins au regard des informations que vous aurez communiquées dans la partie "**vie quotidienne**" du présent formulaire et du projet de vie.

S'agissant des aides liées à la scolarité, vous pouvez apporter des précisions dans l'item **E2**, y compris pour un transport scolaire.

Vos demandes seront examinées au regard des informations que vous aurez renseignées dans les précédentes parties de ce formulaire et de votre dossier MDPH si vous en avez un. A défaut d'informations, votre dossier ne pourra pas être étudié.

Partie F : Situation et besoins de votre aidant familial : page 19 et 20

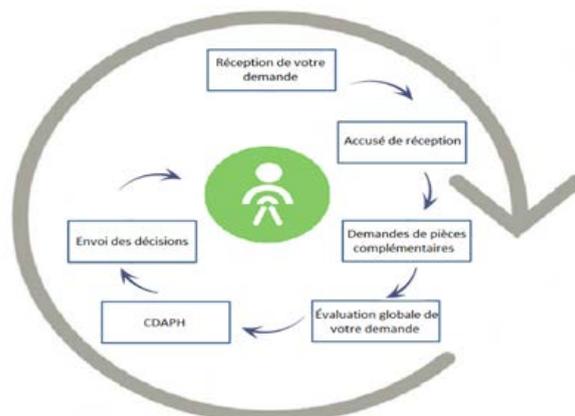
L'expression des besoins de l'aidant familial est encouragée pour mieux connaître l'aide apportée auprès de la personne handicapée. Les parents d'un enfant en situation de handicap sont invités à exprimer leurs attentes dans cette partie.

Quel est le circuit d'instruction de votre dossier ?

Les informations communiquées seront traitées par la MDPH.

Votre dossier sera enregistré et sera transmis à une équipe pluridisciplinaire chargée d'évaluer votre demande.

Au regard de cette évaluation, la CDAPH prendra une décision.



Un dossier bien rempli et complet facilitera le traitement de votre demande

La présente notice n'est pas à retourner à la MDPH.

Votre dossier, accompagné des pièces justificatives, est à remettre à l'accueil de
La MDPH ou à retourner à l'adresse suivante :

MDPH 13
4, Quai d'Arenc
CS 80096

13304 MARSEILLE CEDEX 02

Courriel : accueil.information.mdp13@mdp13.fr

Numéro vert 0 800 814 844 (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Horaires d'ouverture de la MDPH : Accueil du public au RDC
du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00 sans rendez-vous
L'accueil téléphonique est à votre écoute du lundi au vendredi
de 9h à 12h 30 et de 13 h30 à 17 h

SITE INTERNET : mdp13.fr

Pour venir à la MDPH 13 :

En METRO :

- Ligne 2 : arrêt LA JOLIETTE

En TRAMWAY

- Ligne T2 et T3: arrêt ARENC/LE SILO
(terminus de la ligne)

En BUS

- Ligne 35 : arrêt ARENC / MIRABEAU
- Ligne 82 : arrêt MIRABEAU / ARENC

CARTREIZE

- Arrêt ARENC / LE SILO

EN TRAIN (TER)

- Gare d'ARENC /
EUROMEDITERRANEE

